

8



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le vendredi 5 décembre 2008

Troisième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le vendredi 5 décembre 2008

11 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M^{me} C. Robichaud, appuyée par M. McGinley, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 25 novembre 2008

À Son Honneur,
l'honorable Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit et se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée sans amendement.

Sur la motion de l'hon. S. Graham, appuyé par l'hon. V. Boudreau, il est résolu que l'adresse en réponse au discours du trône soit grossoyée, que le président y appose sa signature et qu'un comité de la Chambre remette l'adresse à Son Honneur.

Il est ordonné que l'hon. S. Graham, M^{me} C. Robichaud et M. McGinley forment le comité chargé de se rendre auprès de Son Honneur et de lui remettre l'adresse.

La séance est levée à 12 h 4.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans les avis de
motion 1, 2 et 5

(4 décembre 2008).